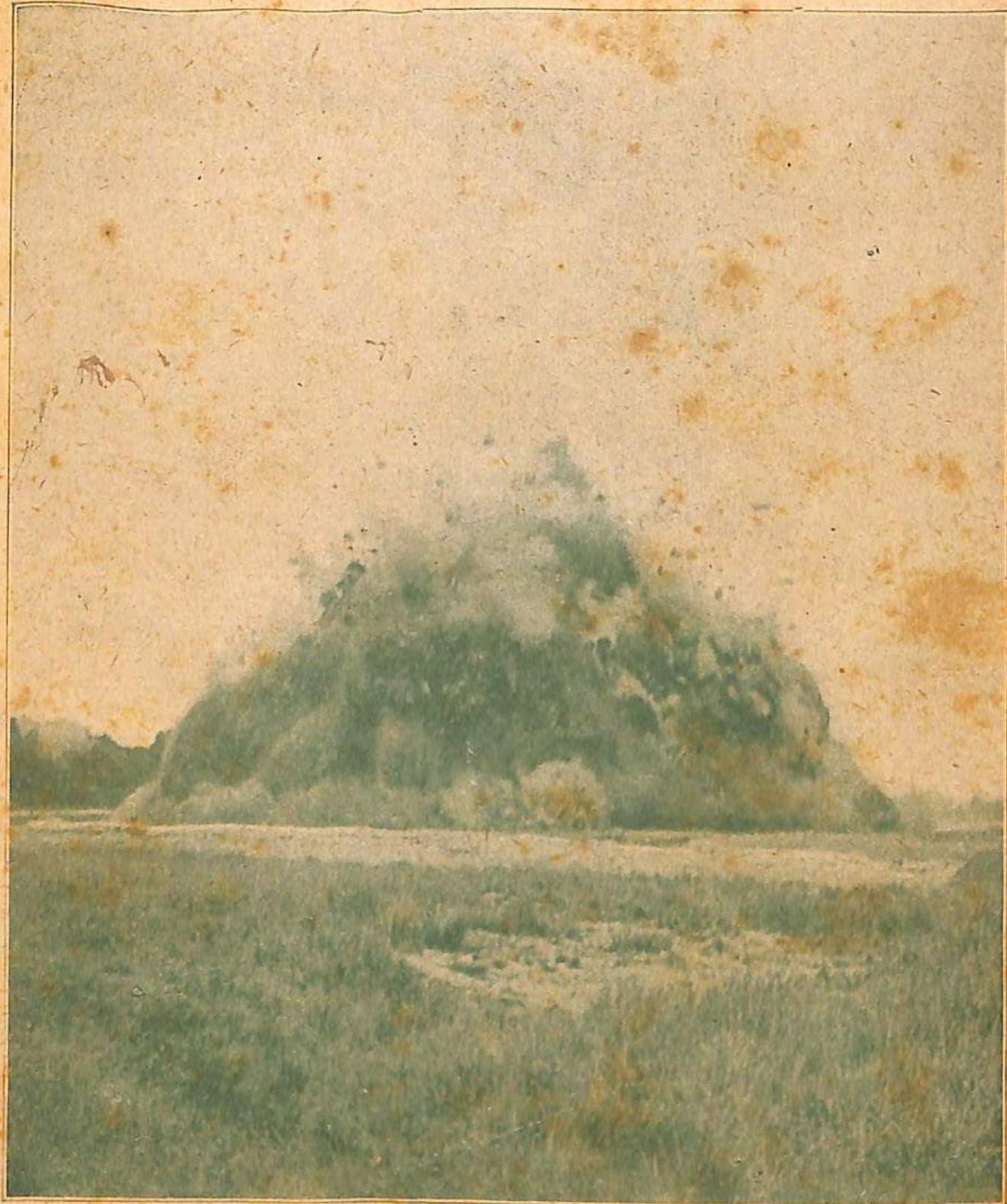


Cahier n°

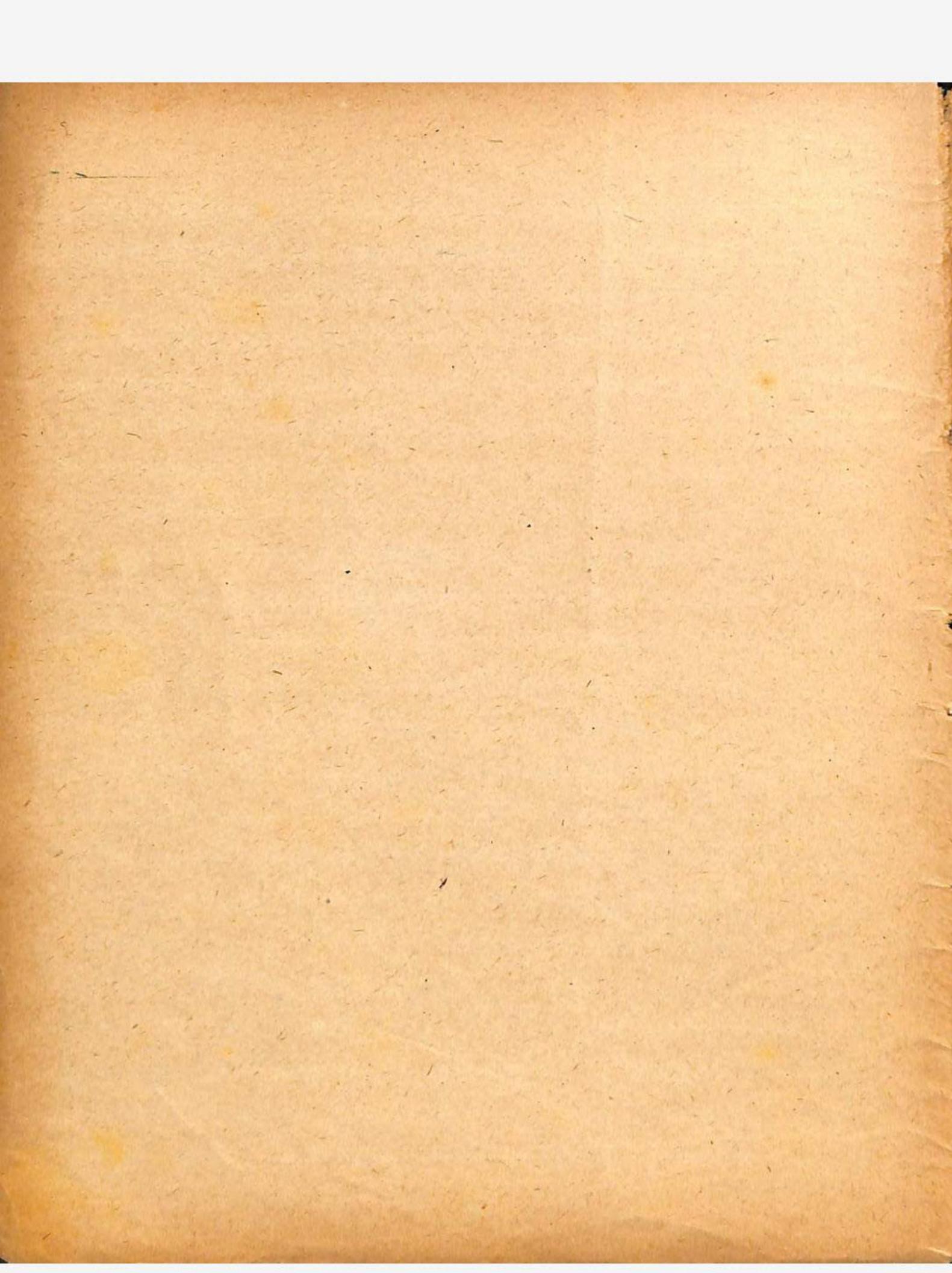
appartenant à



TERRIFIANTS EFFETS DE L'EXPLOSION D'UNE MINE

H. et Cie, PARIS. — N° 4.

Les Scènes de la Guerre (2^e Série).



„ raisons plus particulières ou que nos réponses ne
 „ soient pas satisfaisantes, nous vous prions de
 „ vouloir nous en faire part.

„ Nous aimons à nous persuader, Messieurs,

Motifs d'un „ qu'à la faveur des considérations que nous venons
 autre genre qui ^{de vous} exposez nous reconnaîtrez combien votre état est
 servent de conclusion.

„ criminel et dangereux. Soyez, nous vous en
 „ conjurons, de votre lâcheté. Tout doit vous
 „ y porter: l'édification de vos frères scandalisés,
 „ le repos de votre conscience, vos plus chers intérêts
 „ présents et à venir. Ce repos à Dieu vous
 „ attira son approbation et celle de tous les hom-
 „ mes. Pensez mûrement tous ces motifs et laissez-
 „ -vous conduire par eux. Ne vous laissiez
 „ point abattre par la grandeur et le nombre
 „ des difficultés que vous rencontrerez. Nous
 „ flattions point l'ouvrage du salut est pénible
 „ mais il n'est pas impossible; plus on le
 „ néglige et plus il devient difficile. Allons
 „ plus loin. Il est fort à craindre que si vous
 „ persistez davantage dans votre façon de
 „ penser, il n'en résulte de très grands inconven-
 „ tients. L'abandon du service divin conduit

513

nécessairement à l'indifférence, à l'incredulité;
 et ce dernier état, c'est-à-dire un état de doute, d'in-
 certitude répugne trop à notre nature pour qu'on
 s'y puisse plaire; de là vient que ceux qui ont une
 fois embrassé ce monstrueux système se jettent
 bientôt dans les derniers excès. Un abîme app-
 Os. XLII. 3
 elle ordinairement un autre abîme. De l'indif-
 férence pour les choses divines à l'irreligion, il n'a
 qu'un pas à faire. Oh! mon Dieu, que ce pas est
 glissant! Quand on est parvenu à violer les lois
 positives de notre commun maître, sans scrupule
 l'on parvient aisément à violer ses lois négatives;
 à force d'être sourds à cette voix intérieure qui nous
 avertit de nos devoirs nous parvenons enfin à
 la faire taire; à force de mépriser les secours
 que Dieu nous offre pour le salut, lasse de nos
 méfaits, il retire enfin sa grâce, nous livre à
 notre sens réprobé. Et alors quel frein
 mettrons-nous à nos passions criminelles?
 Quelle digue opposerons-nous au torrent de la
 corruption? Situation affreuse si jamais il
 en fut! Priez à Dieu, mes chers frères que vous
 ne nous fournissiez pas des nouvelles preuves de

418

.. cette triste vérité! Hélas! Nous avons appris dans
 .. toute l'obscurité de notre âme que le déisme sem-
 .. ble faire chaque jour de nouveaux progrès parmi
 .. vous, chez ceux-là même qui prétendent avoir le
 .. plus de connaissances, qui ont reçu le plus d'edu-
 .. cation, qui tiennent le premier rang dans la société,
 .. et dont l'exemple influe le plus par conséquent
 .. sur ceux qui en sont les témoins. Cuvier donc les
 .. yeux sur cette enchaînure de principes que vous
 .. avez crus volontairement. Rappelez encore à
 .. vos esprits ces terribles menaces que Dieu fait
 .. dans sa parole. Celui qui me confessera

Matth. x. 32. 33

.. devant les hommes, je le confesserai devant mon
 .. Père qui est au ciel, mais celui qui aura honte de
 .. moy et de mon Evangile, j'aurai aussi honte de lui
 .. devant mon Père, etc. parce que vous n'êtes ni froid ni
bouillant, je vous romirai de ma bouche. Opposez
 .. maintenant à ces menaçantes paroles les magni-
 .. fiques promesses faites à eux qui auront soutenu le

Matth. V. 10.

.. bon combat: Bienheureux sont ceux qui souffrent
 .. pour la justice car le royaume du ciel leur appartient.
 .. A celui qui vaincra je le ferai seoir sur mon trône.
 .. Seriez-vous insensibles à d'aussi fortes, d'aussi pressantes



512

" considerations ?

" Ah ! nos chers amis, nous espérons de meilleures
 " choses de vous. Fasse le ciel que nous ne soyons pas
 " trompés dans notre attente ! Amen. Amen. Eoy,
 " Seigneur, qui es la source de toute bonne volonté,
 " dissipe les épais nuages qui cachent ta vérité
 " aux faibles yeux des humains, ramène ceux qui
 " s'égarent, fortifie les faibles, et fais que tous les
 " hommes te servent d'un cœur pur, de la manière
 " que tu nous l'as prescrit dans ta loy. Ainsi soit-il.

" Pour profiter de la lecture de la présente nous
 " vous prions encore un coup d'y apporter un
 " esprit dénué de toute préoccupation, un cœur
 " sincère et bon, d'avoir plutôt égard à la pureté
 " de nos intentions et au but que nous nous
 " sommes proposé en vous cirrant qu'à la
 " manière même dont nous l'avons rempli.
 " Dans cette flattante espérance, nous avons l'hon-
 " neur d'être, Messieurs et chers frères, vos très af-
 " fectionnés serviteurs."

Picard, Partout sous la croix; Dugas⁽¹⁾ Adieu sous la croix.

" Ces sages paroles, ces touchantes exhortations
 " furent-elles écoutees par les protestants de Sainte-Foy?

⁽¹⁾ Picard avait pour prénom: Joseph, et Dugas, Pierre.

216

* "En 1760 les autorités locales s'adressent directement au ministre du roi pour lui signaler de grandes assemblées religieuses à Saint-Foy et à Bergerac. Des troupes sont envoyées sur le lieu, plusieurs chefs de famille sont arrêtés, plusieurs enfants sont enlevés à leurs parents."

(A. Lagarde - Chronique des églises réformées d'Agenais. p. 275)

"Le mois d'août 1761 nous trouvons Libat dans le Périgord. Il a fait une douzaine de prisonniers, qui ont été enfermés au château du Ha, à Bordeaux.

(B. Benoît - Les frères Gibert, p. 105) "qui, par la volonté de l'évêque, furent arrêtés et conduits à Bordeaux."

(B. Benoît - Les frères Gibert, p. 105) "du 10 juillet 1768.

Il est permis d'en douter. Au sein de ce petit royaume il y avait des divisions, des intérêts personnels; la crainte de compromettre une situation influente conduisait le plus souvent à l'indifférence religieuse" (1)

Les protestants du Périgord, "écrivait le 29 septembre 1760, Court de Pebelin à Sal-ladevige, pasteur au Digan," ont recommencé leurs assemblées en sociétés, mais à petit bruit.

L'Agenais est fort tranquille, quoiqu'on y ait fait une douzaine de prisonniers, qui ont été enfermés au château du Ha, à Bordeaux. Nous n'avons pas tenu ce qu'il avaient promis à M. de Reculée, d'engager les protestants à faire rebaptiser leurs enfants." (2)

Pour ce qui regarde la paroisse du Canet, vers cette époque, notons d'abord trois baptêmes d'enfants de protestants célébrés par un prêtre: celui de Pierre de Boërien, fils de messire Jean de Boërien, sieur de la Grâce, ciuyes, et de dame Marie de Asmontet, âgé d'environ 14 ans. Il est à remarquer qu'ici le curé s'est contenté d'écrire filé, sans ajouter ni légitime ni illégitime, sans doute pour déference envers une

(1) Caris. p. 67.

(2) D. Benoît - Les frères Gibert. p. 151. 158.

515

famille noble. Les de Belcier s'aperçurent de cette omission; quand la tolérance eut fait des progrès ils firent rectifier l'acte, et le curé ajouta le mot légitime au mot, fils, avec cette mention en marge: "En vertu d'arrêt de la cour du 10 avril, à moy signifié le 9 may 1772." Les autres baptêmes furent le même jour dont ceux d'Isaac, âgé de 4 ans et 5 mois, et de Marie, âgée de 2 ans et 5 mois, enfants de Jean Clairac et de Marie Faure, métayers de M. Baby. Le 24 juillet de la même année eurent lieu trois autres baptêmes, ceux de Simon, âgé de 11 mois, fils de Jean Thier m. d. cordier et de Marie Dumas; de Jeanne, née le 12 juin, fille de Bertrand Piquet et de Françoise Penisson; de Marie, née le 11 avril 1768, fille de Pierre Penisson et de Marguerite Laporte.

Trois jours après nouveaux baptêmes de trois enfants de la même famille: Elisabeth, âgée de 5 ans; autre Elisabeth, née le 3 octobre 1765 et Pierre, né le 25 mai, enfants de Jean Laporte, métayer à Bezieres, et de Marie Coton.

Jusqu'en 1786, on rencontrera des baptêmes d'enfants protestants; une marque particulière,

818

en marge des registres, les distingue. Ce sont ceux de Marguerite, fille de Jean Colombet, métayer, et de Jeanne Chapelain; de Jeanne Siquet dont nous avons dit les noms des parents pour un autre baptême; de Pierre fils de Pierre Symerie, labourur, et de Marie Estève; de Jean, Jeanne et Cécile, enfants de Pierre Benoit, boucher, et de Marie Beynié; de Jeanne, fille de Guillaume Faure, tonnelier, et d'Anne Landais.

Pour la paroisse de La Rouquette on trouve: le 31 juillet 1763) Pierre Goulard, fils de feu Jean Goulard et de Jeanne Petit a fait abjuration de la religion prétendue réformée dont il avait fait profession; après avoir accepté la penitence que nous lui avons imposée nous l'avons admis à la communion des fidèles. Signé: Montaigne, curé.

Le 4 Septembre 1763, et jours l'adimanche, Anne Delort, fille de Jean Delort et de Marie Gaußen a fait abjuration au proune de la croix selon la forme de notre rituel, de la religion prétendue réformée dont elle avait fait profession ayant assisté une fois aux assemblées

eis

des champs et plusieurs fois aux sociétés particulières,
après avoir accepté . . . (comme plus haut.)

(On appelait sociétés particulières les cultes du dimanche
qui se faisaient régulièrement lorsque l'Administration
les tolérait; nos pères disaient au dix-huitième siècle: nous
allons à la société comme on dit aujourd'hui; nous
allons au temple, et peut-être, à l'origine, cette déci-
gnation avait-elle été choisie pour que les non
initiés n'en comprirent pas la signification
et assurera davantage le secret des réunions.)

Du 29 janvier 1764, abjuration de Jeanne
Rebeyrolle, âgée de 22 ans, fille de Jean Rebeyrolle
et Anne Labrous, et autre abjuration d'Anne
Brugière, âgée de 23 ans, fille de Jean Brugière
et de Catherine Rambaud. Du 2 février 1764,
abjuration de Marguerite Penaud, âgée de 19 ans,
servante de Pierre Durrieu, syndic fabriquer,
fille d'Antoine Penaud et de Jeanne du cordonnier.

Du 10 juin 1764, abjuration de François Dutreil
et d'Anne Léspinasse, âgée d'environ 35 ans,
ayant été mariés au désert. Du 1^{er} septembre
1766, baptême sous condition d'André, né le
10 décembre 1761, baptisé au désert, fils d'André

OSS

Hébrard et de Marie Faure. Du 9 novembre

* Défaut est prononcé 1766, oblation de Catherine Thérondite, par les consuls contre du Port. Ste Foy, fille de Pierre Thérondite et de cinq habitants qui avaient été assignés à compa- feue Marie Lafon. Cette oblation se fait raîte devant eux pour se voir condamnés à en vue d'un mariage que Catherine Thérondite rapportera dans le délai de trois jours à l'église. Le contrache le même mois avec Jean Vidau, de Lanet, de la présente ville, les infans à cette époque. Du 20 novembre 1766, indemnisation d'Anne Piétendue, femme, pour être baptisée et dans Brun, baptisée au désert selon le certificat le même délai, remis au greffier du présent siège du nommé Renateau, décédée au Port-les-cerficiats de baptême Ste Foy, fille de Jean Brun, Sargent, et de sesdits enfans".
Défaut en prononcé Marie Bouet, de Ste Foy.

une déconde fois contre lesd. habitants, lequel p. Une note des registres de Ste Foy indique que les sont condamnés à 25 francs d'amende. (29 avril 1766.) Baptêmes marqués d'un astérisque sont ceux d'enfants "qu'on prétendroit avoir été baptisés par les soi-disants ministres protestants; ces enfants ont été apportés à l'église par ordre du Roi." (Septembre 1766.)

Les prêtres avaient toujours quelque plainte à porter. Le curé de Ste Foy et de Pincelle, son annexe, demande à l'évêque d'Agen la translation de la fête de St Martin au dimanche qui suit lad. fête; le St Martin tombant le 11 novembre, "tous ou les derniers

ISS

ne sont pas encore achevées ni les voies voiturier, la
 „plupart des habitans de cette paroisse, qui
 „sont religionnaires, ne discontinuent dans ce
 „Saint Jours les travaux de la campagne ... ;
 „une telle conduite, malheureusement que trop
 „tolérée dans ce pays, ne contribue pas peu à
 „faire perdre au petit nombre des catholiques qui
 „sont mêlé parmi eux le soin qu'ils devraient
 „avoir de sanctifier ce Saint Jours et se livrent
 „par ce pernicieux exemple à des occupations
 „avocettes qui dé[s] honnorent la sainteté du jour
 „et les détournent d'assister aux saints offices, tant
 „pour ne pas déplaire aux protestans, qui sont
 „les plus hauts taillables dans cette paroisse,
 „que pour trouver toujours chez eux de quoi
 „travailler affin de subsister avec leur famille."

Ordonnance du vicaire général, favorable à lad.
requête (25 octobre 1772.)

L'état précaire des protestants avait inspiré au
 pasteur Louis Gibert un projet qui se fortifiait
 de plus en plus dans son esprit : c'était de conduire
 un certain nombre de ses paroissiens dans les
 possessions anglaises de l'Amérique. Dans

555

abat Gibet entreprit un voyage en Angleterre,
il arriva à Londres le 6 avril 1761. Son
plan exposé à des personnalités influentes
en religion et en politique, il revint en France
en attendant la réalisation de son projet;
nous le trouvons en 1762 "dans les églises de
l'Agenais qui depuis l'année précédente étaient
rattachées à la province ecclésiastique de la Tain-
longe".⁽¹⁾ Malgré bien des difficultés qui ne
diminuaient que lentement, la situation des
protestants vis-à-vis du gouvernement devenait
moins mauvaise; on parlait "même d'a-
bandonner les assemblées du désert pour se
réunir dans des oratoires ou maisons louées à
cet effet"⁽²⁾, qui prirent peu à peu le nom de mai-
sons d'oraison. Louis Gibet s'occupait beaucoup
de la construction de ces maisons d'oraison.

Penoullau, pasteur du Périgord, souvent demandé
dans l'Agenais (synode de 1768, art. 8) avait présidé
plusieurs réunions; le culte organisé, des anciens
avaient été nommés pour s'occuper des intérêts
de l'église en l'absence du pasteur. Le collège
du Périgord, assemblé le 25 février 1762, "avait

⁽¹⁾ D. Michot. - Le père Gibet. p. 169.

2. Carré. p. 67.

888

"décidé de se procurer des maisons d'oraison et chargé M. Gibert l'aîné d'y travailler." Il fallait pour approuver cette mesure une fois solide car on s'exposait ainsi à des retours possibles de persécution. Certains anciens de Sainte-Foy et d'Hyères, paroissiens lesquels M. Mestre, du Poë, paroisse de St. Avit du Boiron s'opposèrent énergiquement à ces maisons d'oraison. Leur opposition fut telle que le pasteur Gibert s'attaqua au principal agitateur, M. Mestre, il confirma la démission et crut pouvoir le déposer de sa charge d'ancien, des anciens de St. Foy. Il pose ceud même qui s'étaient opposés à la construction des maisons d'oraison, priva de la communion les fidèles qui avaient signé la protestation et rendit définitive la nomination qu'elle était, la décision du pasteur Gibert. Le même suffit le 1^{er} juin 1763 pour le parti d'envoyer sur l'Assemblée le ministre de l'Instruction, le bien frère de Louis Gibert, D'Amour, lequel devant le synode général. Nous ne savons ce qui en résulta.

A ce moment Viala desservait seul l'Agenais, le synode provincial du 3 juin 1761 avait révoqué

(1) Corin.. p. 67.

224

Voici comment s'exprime

A. Zagarde dans sa "Orationique de l'Eglise de l'Agenais". Son compagnon d'œuvre, François Rochette, au Montalbanais. Depuis plusieurs années ils avaient travaillé ensemble, le synode de 1760 qui avait blâmé l'Agenais de vouloir se rattachera à la Saintonge lui avait encore accordé Viala et Rochette comme pasteurs; au synode de 1761, les Eglises de ce "quartier" furent démembrées en faveur de la Saintonge, et à cause de leur éloignement, et qu'on leur accordait les services des pasteurs Viala et le Rochette de synode autorisa le démembrement, main accordée à l'Agenais que M. Viala gardant M. le Rochette pour le Montalbanais. "Il fut alors démembré de ce quartier, mais sans danger."⁽¹⁾

Le projet d'expatriation en Amérique approchait de son exécution. L'un des immigrants, Pierre Moragne, nous a laissé l'intéressant journal de son voyage. Il quitta, le 30 juillet 1763, sa maison paternelle, située dans la paroisse de Saint-Avit-du-Liget, près de Sainte-Foy. Le 2 août, il arrivait, avec d'autres réfugiés, à Royan.⁽²⁾ Après bien des péripéties, les colons arrivèrent le 14 avril 1764 à Charleston,⁽³⁾ sous la conduite des pasteurs Louis Gilbert et Pierre Boutillon fils, ils étaient au nombre de 212.

Voici les noms des colons qui reçurent des terres tels qu'ils se trouvent dans l'appendice B du D. Benoit. Les frères Gilbert Jr. 407.

⁽¹⁾ Caris. p. 69.

⁽²⁾ D. Benoit. Les Frères Gilbert, p. 193.

⁽³⁾ Caroline du Sud.

222

Jean Louis Gilbert; Anne Curreau Bouchonneau;
 Pierre Hélie Belot; Jean Bell Hay; Joseph Bouchillon
 Jean Baptiste Petit; Jean Roger; Pierre Regnier;
 Pierre Nicolas; Colas Bodazeau; Jean Belot;
 Jean Baptiste de Laune; Jean Baptiste Gautier;
 Jean Lefay; Marie Carrasteau Gabau Bramjacob;
 Pierre Roquemore aîné; Jacques Labruere;
 Jacques Langell; Jean Freselle; Jacques Bouditon;
 Mathieu Beraud; Nicolas Bouchonneau;
 Anthoine Carrasteau; André Guillebeau;
 François Prouville; Jean Anthony; Jean
 Bouchillon; Marie Bayle; Cécile Bayle;
 Pierre Bayle; Jean Triolot; Jean Briéz;
 Pierre Chazzeau; Jean Andibert; Suzanne
 Roquemore; Pierre Roquemore jun.; Pierre
 Roquemore ^{jeune}; Pierre Rolland; François Gross;
 Etienne Thomas; Marie Thomas; Suzanne
 Latou; Anne Latou; Marthe Connier;
 Daniel Louis Tenerett; Pierre Bouditon; Pierre
 Bouditon; Francis Bayle; Pierre Leoron;
 Louis Villeret; Nicolas Bayson; Antoine Billau;
 Marie Magdali Belot; Jean Dutmerue;
 Marie Roger; Jérémie Roger; Pierre Roger; Daniel

822

Due, Théodore Gay; Jean Don, Jean Cartan, Jean
 Pierre Bellier, Pierre Larivinou, Jeanne Dupuy,
 Pierre Langel, Jacques Langel, Jacob Baylard,
 Pierre Moragne, Mathieu Testall, Matthieu Féraud,
 Jean Féraud du Couston, Pierre Féron, Annie
 Williams, Philippe Féod, Pierre Luge, Joseph
 Labbe, Jacques Vallée, Jean Servante,
 Anne Féraud Brin, ainsi

Comme nous l'avons dit, les protestants n'étant
 pas trop inquiétés avaient repris courage. Le
 curé de St. André de Capbeuzac, délégué par
 l'évêque d'Agen pour visiter les églises de St. Foy
 et de Pineuilh dit dans son rapport daté du
 19 juil. 1759 que presque tous les habitants de
 Pineuilh se sont nouvellement convertis. (Ils
 sont restés protestants.) Un retour en faveur des
 protestants fait même des autorités supérieures.
 Une lettre du procureur général Dudson du
 22 mai 1765 autorise les consuls de St. Foy à
 convoquer des protestants à l'assemblée convoquée
 qui doit statuer sur le remboursement de la finance du
 sr Duval, ancien maire, cette imposition concer-
 nant particulièrement les plus fort contribuables.

FSS

, on pourra y appeler un petit nombre d'entre eux,
des plus notables par leur état et par leur fortune
de manière néanmoins que leur nombre n'excède
pas le quart de la totalité des délibérans."

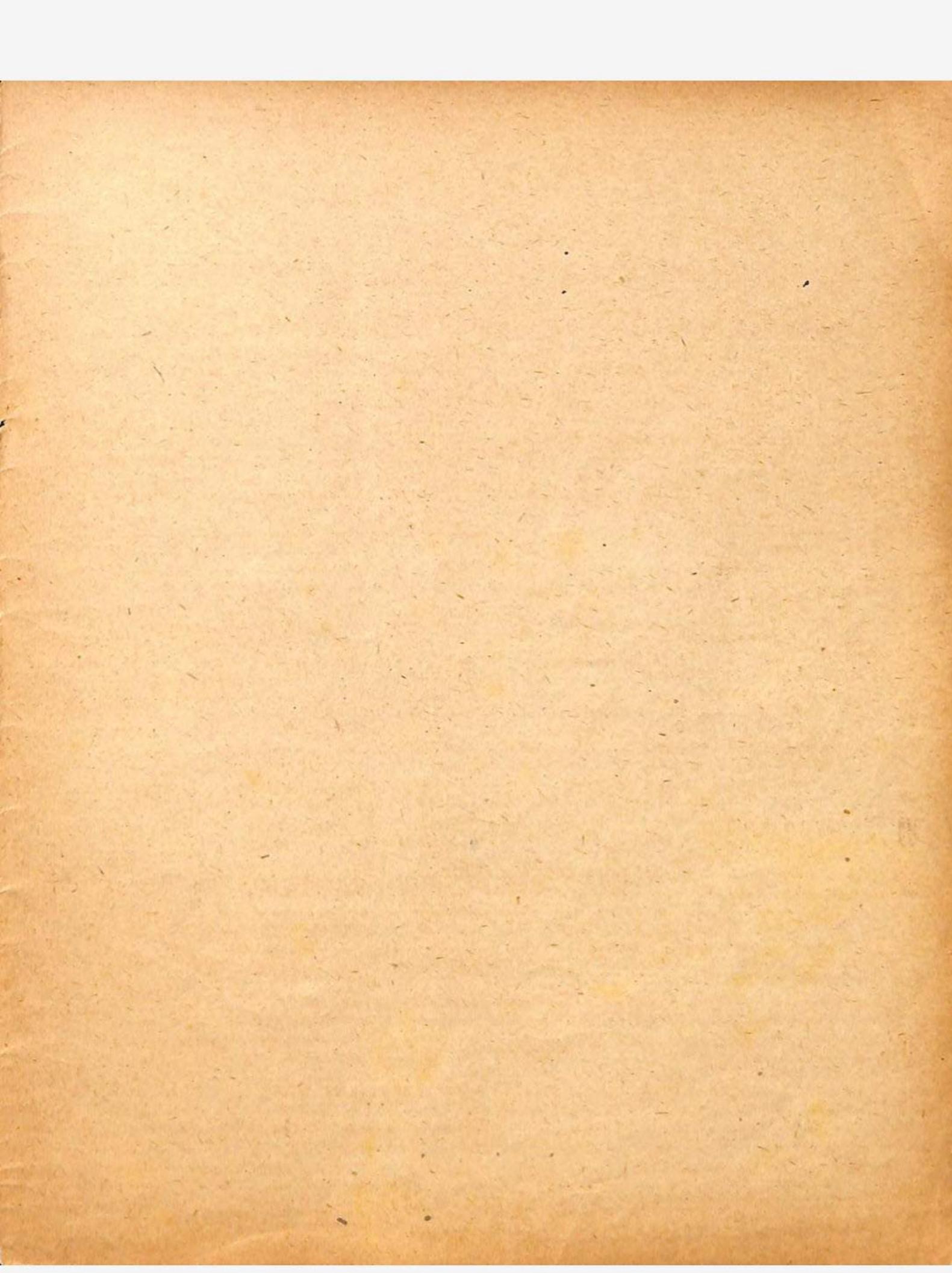
Les catholiques inquiets du progrès du protestantisme ne craignent pas d'inventer des faits de nature à enrayer ce développement; ils veulent continuer l'agitation des affaires Calas et Siroen.

En 1767, dans la nuit du 28 au 29 mai, le gouverneur étant absent et la porte de la Perrine étant restée ouverte, des bruits alarmants sont colportés dans les rues; on raconte que des malfaiteurs masqués et armés sont allés chez le curé pour lui demander "d'administrer l'extrême onction à la dame Montbrun qui se mourait". L'attitude louche de ces gens aurait effrayé la servante et la gouvernante du curé; celui-ci privement se serait échappé par la fenêtre dures-de-chaussée qui donnait sur la Dordogne.

Le 29 mai de ce même jour, les consuls ^{sont venus} hâtivement à l'hôtel de ville, une patrouille est formée mais en vain; on ne peut découvrir les assaillants; à ce que disent quelques-uns, ils se seraient enfuis par la grande ouverture des murailles, "la Brèche", et auraient

⁽¹⁾ Carré, page 72.

855



L'ATTAQUE SOUS TERRE

A voir cette montagne de fumée, ce terrifiant bouleversement qui fait jaillir du sol profondément entr'ouvert une mitraille inimaginable de débris, n'a-t-on pas l'impression de quelque éruption volcanique? Rien ne résiste à ces formidables cataclysmes préparés par un lent et périlleux travail de sape. Ce travail est exécuté par des spécialistes : les sapeurs du génie.

L'État-major a décidé, par exemple, de détruire un ouvrage important de l'ennemi : une tranchée, un blockhaus ou fortin dont les mitrailleuses sont particulièrement redoutables, ou encore un dépôt de munitions. Une section des sapeurs du génie est chargée de cette besogne. Elle arrive sur les lieux, munie de tout son matériel. Pendant la nuit, accompagnés de quelques soldats qui connaissent bien le secteur, les sapeurs vont reconnaître le terrain et repérer l'emplacement de la position qu'il s'agit de faire sauter, de bouleverser, comme s'expriment les communiqués. Dès le retour de la patrouille, le travail commence.

On choisit d'abord un endroit convenable à l'amorçage de la galerie ou sape. Les premiers coups de pioche ou de pelle sont donnés au fond même de notre tranchée. La galerie s'avance en pente douce de manière à atteindre la profondeur voulue quand elle sera arrivée sous le terrain ennemi. Quel travail difficile! Comment, étant données les dimensions exigües de la galerie (environ 1^m, 20, puis 0^m, 80 quand on approche du but), comment manier la pioche avec une vigueur et une précision suffisantes? Eclairé par la pâle lueur d'une petite lampe, le dos courbé, le sapeur fouille la terre. A mesure qu'il avance, il lui faut consolider les parois du trou par des boisages. La terre, que détache la pioche, est évacuée au dehors en la tirant sur une toile de tente. Et cela se poursuit sur une longueur de 80, 100 mètres et parfois davantage! Nos sapeurs se jouent de toutes les difficultés avec un courage et un savoir-faire admirables.

Au bout de la galerie, juste au-dessous de l'ouvrage à détruire, une excavation est aménagée, dans laquelle on dépose la charge d'explosif nécessaire : dynamite, mélinite; c'est ce qu'on appelle le fourneau de mine.

La mine est désormais prête; il n'y a plus qu'à la faire sauter. Pour cela, on emploie le cordon Bickford, sorte de mèche au centre de laquelle court un filin de poudre noire; le sapeur place l'extrémité de cette mèche près de l'explosif et, en se retirant, déroule la mèche. On allume le cordon Bickford à une certaine distance de la charge. Comme il brûle à raison de 1 mètre par minute, on conçoit que, si on l'allume à une dizaine de mètres de distance de la charge, le sapeur a le temps suffisant pour regagner sans danger l'orifice de la galerie. On peut faire aussi sauter la mine à l'aide de l'électricité. La charge, fait explosion et c'est alors le bouleversement que représente la gravure. A la faveur du désarroi de l'ennemi, nos soldats vont se précipiter dans l'énorme entonnoir, de 50 mètres de diamètre parfois, qu'aura produit l'explosion. Ils l'aménageront, en feront un point d'appui solide pour la défensive ou pour l'attaque. C'est de là qu'ils partiront dans quelques jours pour un nouveau bond en avant, pour un nouveau progrès.

Nous avons dit plus haut que le travail de sape est lent et périlleux. Ce n'est pas, en effet, avant plusieurs jours de travail continu que la galerie et la chambre de mine ont pu être achevées. Et, pendant tout le temps de son travail, le sapeur aura été sans cesse sous la menace de la mort la plus atroce. En dépit des précautions qu'il prend pour consolider la terre où il fouille, il peut être surpris par un éboulement et dans l'impossibilité d'être secouru assez tôt.

Mais c'est au moment où sa tâche va être terminée, au moment où il met la dernière main à son travail que le sapeur court le plus grand danger.

Supposez que l'ennemi ait pressenti le coup qu'on se prépare à lui porter et qu'il ait pu repérer la direction de la galerie; il aura creusé de son côté une galerie qu'on appelle contre-mine ou camouflet et c'est l'ennemi qui mettra le feu à la poudre, anéantissant l'héroïque sapeur. Bien entendu, les occupants de la position menacée lauront évacuée à temps avec leur matériel, et une section ennemie, toute prête, accourra pour tenter de s'emparer de l'entonnoir.